greste

février 2012



1n9m92n9391 9l03i106 0102

Premières tendances

Les agriculteurs de moins de 40 ans en Pays de la Loire

MOYENNES ET GRANDES **EXPLOITATIONS**

Un quart des agriculteurs ligériens a moins de quarante ans Les exploitations qu'ils dirigent ou codirigent, génèrent 35 % du potentiel de production agricole de la région.

92 % des exploitants de la région âgés de moins de 40 ans sont installés dans des moyennes et grandes exploitations.

43 % des jeunes sont en Gaec. En ajoutant les autres formes sociétaires, ce sont près de 8 jeunes sur 10 qui dirigent leur exploitation avec des associés. On les retrouve de ce fait dans les structures les plus grandes.

Très majoritairement de sexe masculin (83 %), les jeunes sont bien formés : un tiers d'entre eux a suivi une formation supérieure.

En Pays de la Loire, les 3/4 des jeunes ont bénéficié d'une aide à l'installation sous la forme d'une dotation jeune agriculteur (DJA). C'est dix points de plus qu'en France. Comme au niveau national, le taux d'installations aidées est plus élevé en élevage qu'en productions végétales.

Les jeunes sont plus impliqués que leurs aînés dans les stratégies de valorisation de leur production et de diversification de leurs activités sur la ferme.

Un zoom sur les petites exploitations est proposé en page 6.

Plutôt en équipe

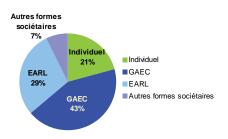
En 2010, au sein des moyennes et grandes exploitations, les Pays de la Loire comptent 9 440 exploitants ou coexploitants âgés de moins de 40 ans, soit 24 % des agriculteurs. Cette part était de 37 % en 2000.

Les jeunes travaillent majoritairement avec des associés, cf. graphique G1. Seul 1 sur 5 choisit le statut d'exploitant individuel (près d'1 sur 3 pour les 40 ans ou plus). Plus de 4 sur 10 optent pour la forme juridique GAEC (1 sur 4 pour les 40 ans ou plus). Lorsqu'un GAEC compte au moins un exploitant de moins de 40 ans, le nombre moyen d'associés atteint 2,7. Même lorsque le statut d'EARL est choisi (29 % d'entre eux), seul un quart choisit la forme unipersonnelle.

De mieux en mieux formés

Entre 2000 et 2010, la proportion de titulaires d'un diplôme de niveau IV équivalent baccalauréat - chez les agriculteurs de moins de 40 ans est

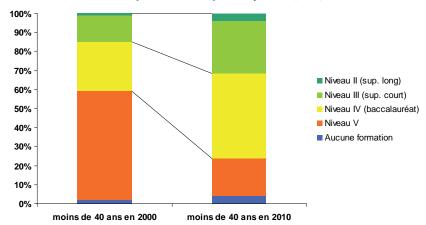
G1 - 3 jeunes sur 4 en GAEC ou EARL



Champ: moyennes et grandes exploitations Source : Agreste - recensement agricole 2010

passée de moins de 40 % à plus de 75 %, cf. graphique G2. Cette remarquable progression résulte en grande partie de l'élévation du niveau de formation agricole exigé pour bénéficier des aides à l'installation. Tout prétendant à la DJA né après le 1er janvier 1971 doit en effet être titulaire d'un diplôme agricole d'un niveau au moins égal au baccalauréat. Mais ceci n'explique pas tout puisque un jeune sur 3 est diplômé du supérieur.

G2 - Un agriculteur sur trois avec une formation supérieure Niveau de formation des chefs et coexploitants (en %)



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

Agreste Pays de la Loire

Un poids économique important

Les exploitations dotées d'un agriculteur de moins de 40 ans réalisent 35 % de la production brute standard de la région. Dans les structures plus grandes, souvent orientées vers l'élevage, les jeunes prennent une place économique prépondérante. En bovins-mixte, la moitié du potentiel de production se situe dans les structures comptant un jeune exploitant. Cette part varie cependant selon l'orientation économique « OTEX ¹ » de l'exploitation, cf. graphique G3.

Davantage dans l'élevage

Le renouvellement des générations est mieux assuré dans les exploitations d'élevage. S'il est beaucoup moins représenté, l'élevage spécialisé en caprins arrive en tête, suivi des orientations bovins-mixte, polyculture-polyélevage et bovins-lait, cf. voir graphique G4.

Plus d'un quart des jeunes travaille dans les exploitations bovines orientées en bovins-lait et près d'un sur deux dans les exploitations bovines, cf. graphique G5. L'orientation bovins-viande ou bovins-mixte est en effet le deuxième choix des jeunes agriculteurs (18 % ensemble, à égalité avec les productions granivores) mais reste toutefois moins prisée qu'elle ne l'est par leurs aînés.

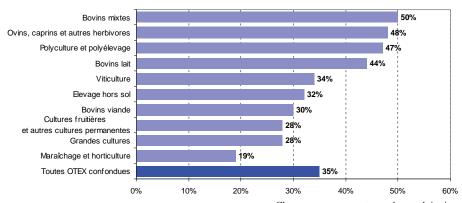
Une forte proportion d'installations aidées ... mais nuancée selon l'orientation de production

Dans les moyennes et grandes exploitations des Pays de la Loire, parmi les moins de 40 ans, trois exploitants sur quatre ont bénéficié d'une aide lors de leur installation (65 % au niveau national). Le diplôme agricole constitue un facteur discriminant dans l'obtention d'une DJA puisque les deux tiers des jeunes installés sans aide ne disposent pas d'un diplôme agricole de niveau IV (niveau requis).

Le taux d'installations aidées varie très fortement d'une orientation économique à une autre, cf. graphique G6. Dans les orientations bovins-lait et bovinsmixte, respectivement 87 % et 85 % des jeunes sont aidés lors de leur installation. Plus généralement, les zones de productions animales bénéficient fortement de la DJA, cf.carte 1, un bénéficiaire sur deux de DJA étant installé en élevage bovin, cf. graphique G7. En revanche, la part des installations aidées est plus faible en productions végétales. C'est notamment le cas de l'orientation maraîchagehorticulture avec 51 % d'installations aidées, et des exploitations spécialisées dans les cultures

G3 - En bovins mixtes, la moitié du potentiel de production dans les structures comptant un jeune

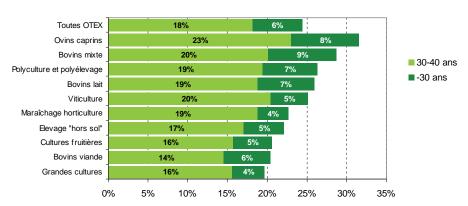
Poids économique des exploitations comptant au moins un exploitant de moins de 40 ans (en % de la PBS totale de l'OTEX)



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

G4 - Le renouvellement des générations varie selon l'orientation de production

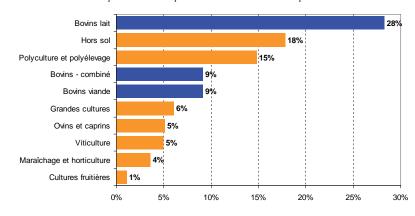
Proportion de jeunes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants en Pays de la Loire



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

G5 - Plus d'1 jeune sur 4 établi en bovins lait

Répartition des exploitants de moins de 40 ans par OTEX



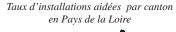
Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

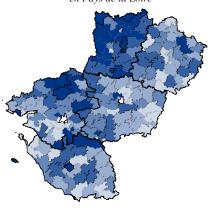
fruitières qui comptent 53 % d'installations aidées.

Les tendances identifiées précédemment se retrouvent au niveau national, excepté pour les OTEX viticulture et élevage ovins. Les exploitations viticoles ligériennes sont en effet aidées à hauteur de 66 % contre 39 % au niveau national. A l'inverse seuls 53 % des nouvelles installations en ovins-caprins sont aidées, contre environ 65 % au niveau national.

Pays de la Loire

Carte 1 - L'installation aidée est plus fréquente dans les zones d'élevage





Taux d'installations aidées des moins de 40 ans 83 % ou plus

76 % à moins de 83 % 72 % à moins de 76 % 65 % à moins de 72 % moins de 65 %

Moyenne régionale: 75 %

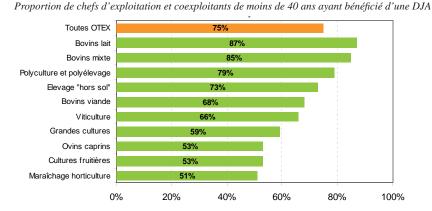
Champ: moyennes et grandes exploitations Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Concernant l'OTEX maraîchage-horticulture, les jeunes non aidés travaillent, en cultures légumières, dans des exploitations de plus grande dimension économique (2 fois plus de PBS/UTA que ceux bénéficiant d'une DJA). A contrario, en horticulture, les jeunes non aidés exercent plutôt dans des structures de dimension plus modeste (près de 2 fois moins de PBS/UTA).

Sur des exploitations de plus en plus grandes

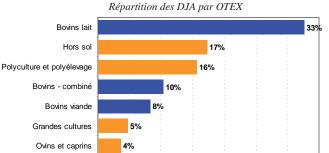
Les jeunes agriculteurs, aidés ou non, se situent dans des structures de plus en plus grandes. Les exploitations dirigées par au moins un agriculteur de moins de 40 ans représentent 40 % de la SAU régionale (avec 106 hectares en moyenne, soit 33 hectares de plus que dans les exploitations sans jeune). Ce constat vaut aussi pour la taille des cheptels. Ainsi, les jeunes établis dans les exploitations bovines orientées vers la production laitière gèrent un troupeau de 68 vaches laitières en moyenne, contre 47 pour les 40 ans ou plus. Les jeunes installés dans les élevages orientés vers la production caprine ont en moyenne 340 chèvres, contre 240 pour les plus de 40 ans. Ces écarts, variables selon les OTEX, s'accentuent dans le cas de l'obtention d'une dotation jeune agriculteur avec comme corollaire un développement des

G6 - Les filières d'élevage plus souvent bénéficiaires d'aides à l'installation



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

G7 - Un bénéficiaire sur deux en élevage bovin



35% Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

30%

T1 - Les moins de 30 ans dans des structures encore plus grandes

10%

	Présence d'1 chef	Caractéristiques moyennes des exploitations			
	d'exploitation ou coexploitant de	SAU (hectares)	Cheptel (UGB)	Main d'œuvre (UTA)	Part des GAEC
Sans DJA	moins de 40 ans	81	201	3,2	20 %
	moins de 30 ans	86	203	3,7	26 %
Avec DJA	moins de 40 ans	112	229	2,7	47 %
	moins de 30 ans	125	252	3,0	60 %

formes sociétaires très marqué dans le cas des installations aidées et ce d'autant plus que l'exploitant est jeune. Ainsi, 60 % des exploitations comptant un agriculteur aidé de moins de 30 ans sont des GAEC, cf. tableau T1.

Viticulture

Maraîchage et horticulture

Cultures fruitières

Cette tendance à l'installation sur des exploitations de plus en plus grandes, comporte une exception. Les exploitations spécialisées en grandes cultures font en effet apparaître un rapport inverse avec en moyenne 108 hectares de SAU pour celles ayant un agriculteur de moins de 30 ans, contre 118 ha pour celles comptant un exploitant de moins de 40 ans. C'est aussi sur cette OTEX que se rencontre le moins souvent la forme sociétaire ; une exploitation sur deux est sous forme individuelle.

Concernant le mode de faire valoir, on observe que seules 6 % des surfaces exploitées par un jeune agriculteur de moins de 40 ans le sont en faire valoir direct, 77 % des terres étant louées à des tiers et 17 % à des associés.

Agreste Pays de la Loire

17 % de jeunes agricultrices

La profession agricole peine à se féminiser, cf. graphique G8. Dans les moyennes et grandes exploitations, les femmes représentent 17 % des jeunes agriculteurs, contre 18 % au niveau national.

La quasi totalité travaille en productions animales dont près d'un tiers en bovins lait. Les effectifs des hommes et des femmes, par OTEX, se répartissent globalement de façon semblable, excepté en viticulture, qui regroupe 3 % des femmes et 5 % des hommes, en grandes cultures (4 % des

femmes et 7 % des hommes) et surtout en ovins - caprins (10 % des femmes et 4 % des hommes). Dans cette dernière orientation, un exploitant sur trois est une agricultrice.

G9 - Les femmes bénéficient moins souvent d'une DIA

Taux d'installations aidées chez les moins de 40 ans

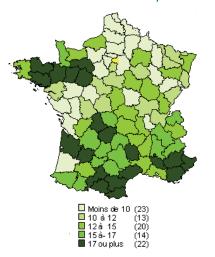
G8 - La profession agricole peine à se féminiser

Proportion de femmes chez les exploitants de moins de 40 ans (par OTEX)

Ensemble **Bovins lait** 78% 19 % Hors sol 83% Polyculture et polyélevage 87% 17% Bovins - combiné Bovins viande 62% Grandes cultures 48% ^{56%} Ovins et caprins Viticulture 55% Maraîchage et horticulture Cultures fruitières 20% 40% 60% 80% 100% 60% 100% Part des femmes installées avec DJA ■ Part des femmes ■ Part des hommes Part des hommes installés avec DJA

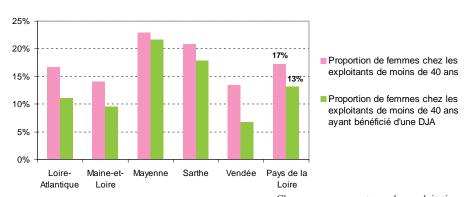
Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

Carte 2 - Part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA au niveau départemental



 $Source: Agreste-Recensement\ agricole\ 2010$

G10 - Les jeunes agricultrices plus présentes en Mayenne et en Sarthe



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

Des disparités s'observent au plan infrarégional. Ainsi, parmi les moins de 40 ans, près d'un exploitant sur 4 est une femme en Mayenne, moins d'un sur sept en Vendée, cf. graphique G10. Dans ce département, 93 % des bénéficiaires de DJA sont des hommes.

Les femmes bénéficient moins souvent que leurs homologues masculins d'une aide à l'installation (79 % contre 57 %,

voir graphique G9). Ce phénomène s'observe également au niveau national. Les critères d'éligibilité à la DJA, en particulier l'obtention d'un diplôme agricole, semblent pénaliser les femmes. Les jeunes agricultrices ont en effet plus souvent une formation générale et moins souvent une formation agricole.

Si près de 37 % d'entre elles se déclarent diplômées de l'enseignement supérieur (*), à peine 35 % chez les

hommes, elles ne sont que 23 % à être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur agricole, contre 32 % chez leurs homologues masculins.

Parmi les jeunes agricultrices non bénéficiaires d'une DJA, plus de 4 sur 5 ne disposent pas d'une formation agricole de niveau IV.

(*) : diplômes obtenus à l'issue d'une formation initiale ou continue

Pays de la Loire



Impliqués dans les stratégies de valorisation et de diversification

Les exploitations comptant de jeunes agriculteurs sont davantage tournées vers la mise en place de stratégies de valorisation des produits agricoles. Cette dynamique diffère cependant selon l'OTEX et selon que le jeune est aidé ou non.

Les exploitations avec un chef ou un coexploitant de moins de 40 ans commercialisent davantage via des circuits courts (15 % contre à peine 12 % dans les exploitations sans jeune : voir graphique G11).

La part des exploitations produisant au moins un produit certifié «Agriculture biologique» (y compris vin) est légèrement supérieure dans les exploitations hébergeant un exploitant de moins de 40 ans (6 % contre 5 % dans les exploitations sans jeune : cf. graphique G12). Cet écart est toutefois surtout significatif pour les OTEX « cultures fruitières » et « viticulture ».

En matière de signes de qualité (*), on note davantage d'exploitations ayant au moins une de leurs productions sous signe de qualité (hors viticulture) chez celles comptant un exploitant de moins de 40 ans (46 % contre 38 % dans les structures sans jeune : voir graphique G13). Cette tendance est accrue si le jeune bénéficie d'une DJA. Ainsi, parmi les exploitations dirigées par un moins de 40 ans, plus d'une sur deux produit sous signe de qualité si le jeune est aidé (à peine 1 sur 3 pour les jeunes sans DJA). Les exploitations spécialisées en cultures fruitières, maraîchage-horticulture et ovins-caprins se distinguent particulièrement par le poids de leur production sous signe de qualité.

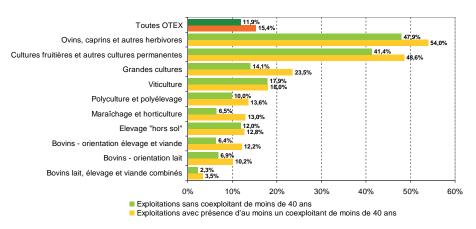
Par ailleurs, concernant les pratiques de diversification, cf. graphique G14, la part des exploitations pratiquant une activité de diversification diffèrent peu selon qu'elles comptent ou non un agriculteur de moins de 40 ans (8 % contre 7 %). En revanche, le fait que le jeune soit aidé ou non apparaît plus discriminant. Toutes OTEX confondues, les jeunes agriculteurs non aidés pratiquent plus la diversification que ceux qui sont aidés (11 % contre 7 %). En ovins - caprins, ces taux sont respectivement de 31 % et 17 %.

Enfin, il est intéressant de remarquer (voir graphique G15) que les exploitations avec un jeune disposent plus fréquemment d'une installation de production d'énergie renouvelable : 4 % (5 % si le jeune est aidé) contre 3 % pour les exploitations sans jeune.

(*) tous signes ou démarches de qualité confondus

G 11 - Davantage de circuits courts chez les jeunes

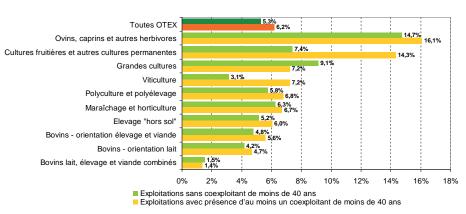
Part des exploitations commercialisant via des circuits courts



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

G 12 - Un peu plus de bio chez les jeunes

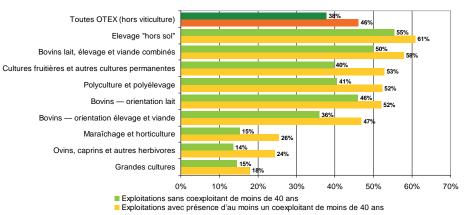
Part des exploitations produisant au moins un produit certifié «Agriculture biologique» (y compris vin)



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

G 13 - Les jeunes produisent plus souvent sous signe de qualité

Part des exploitations ayant au moins une de leurs productions sous signe de qualité (hors viticulture)



Champ: moyennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

greste Pays de la Loire

LES JEUNES DANS LES PETITES **EXPLOITATIONS**

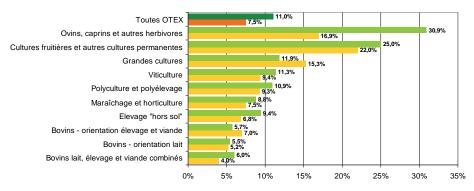
Les exploitants de moins de 40 ans ne sont que 8 % à travailler dans les petites exploitations. Dans ces petites structrues (individuelles pour 83 % d'entre elles avec une SAU moyenne de 14 hectares), plus de la moitié des jeunes déclarent travailler moins d'un quart de temps au sein de l'exploitation. Ils ne sont que 1 sur 10 à bénéficier d'une DJA. Un jeune sur trois signale comme activité principale celle d'exploitant agricole et 4 sur 10 celle d'employé ou ouvrier. Enfin, il est à remarquer que 38 % des jeunes agriculteurs aidés travaillant sur de petites exploitations optent pour la commercialisation en circuit court et 23 % ont au moins un de leurs produits certifié en agriculture biologique (chiffres toutefois à relativiser en raison de la faiblesse des effectifs considérés).

Définitions

OTEX: orientation technico-économique PBS: production brute standard. La PBS décrit un potentiel de production permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique en «moyennes et grandes», quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros

SAU: surface agricole utilisée UGB: unité gros bétail UTA: unité de travail annuel

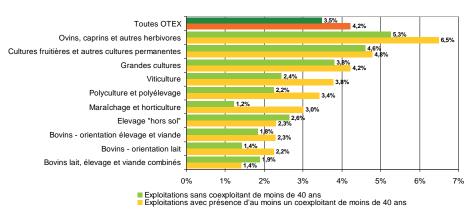
G 14 - Davantage de diversification chez les non aidés



- Exploitations avec présence d'au moins un coexploitant de moins de 40 ans sans DJA
- Exploitations avec présence d'au moins un coexploitant de moins de 40 ans avec DJA

Champ: moyennes et grandes exploitations Source : Agreste - recensement agricole 2010

G 15 - Un peu plus de production d'énergies renouvelables chez les jeunes



Champ: movennes et grandes exploitations Source: Agreste - recensement agricole 2010

Conditions d'attribution de la DJA

Pour être éligible à la dotation jeune agriculteur, un candidat doit présenter un projet d'exploitation viable sur le plan économique. En effet, son activité agricole doit lui permettre de dégager un niveau de revenu suffisant, sans toutefois dépasser un plafond fixé. Il doit être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans et disposer d'une capacité générale et professionnelle agricole équivalente au minimum au niveau IV de formation. Dans le cas d'une installation en zone défavorisée, le montant de l'aide octroyée est majoré.

Éléments de méthodologie

L'analyse repose sur la caractérisation des exploitations agricoles en Pays de la Loire dont le chef ou un des coexploitants était âgé de moins de 40 ans au moment du recensement, en les distinguant selon qu'une DJA a été obtenue ou non au moment de l'installation. La répartition des exploitations selon leur taille économique est faite à partir du calcul de la production brute standard par exploitation. Compte tenu des faibles effectifs dans la catégorie des petites exploitations aidées, cette analyse traite principalement des moyennes et grandes exploitations, le cas des petites exploitations étant traité dans la partie «les jeunes dans les petites exploitations» page 6). Par abus de langage, on confondra l'aide à l'installation avec la seule DJA.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÈCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÈNAGEMENT DU TERRITOIRE

Agreste: la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel: srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Jean-Pierre COUTARD, Patrick TCHIABRICHVILLI
- Composition: Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN: 1956 7499
- © Agreste 2012